

« Remise de Prix, Parlons Patrimoine, cocktail »

Réunion des VMF du Loir-et-Cher au Conseil Départemental le 11 mars 2022

Cette réunion avait été reportée à plusieurs reprises, l'épidémie de Covid étant passée par là, et c'est avec un plaisir évident que la délégation départementale de Loir-et-Cher se retrouvait nombreuse, autour de 80 adhérents, à l'initiative de Véronique de Vallois. Et notre déléguée appréciait aussi de retrouver ses troupes : « Votre présence me dynamise ! » s'est-elle exprimée dans son mot d'accueil.

Celle-ci a présenté le nouveau Bureau, qui compte Patrick de Beauregard, Marie d'Alançon, Pascale Dehen, Caroline Bastard de Crisnay ainsi que le Comité Visites avec Isabelle de Saint André (qui est également une de nos belles rédactrices de comptes rendus), Gilles de Bodard et Marguerite Dumont. Elle a mentionné Emmanuel Krafft qui fait le lien avec RCF et qui naturellement s'est proposé pour faire les cartes des circuits de nos visites.

Véronique a rappelé que tous sont bénévoles, et donnent généreusement de leur temps pour l'association. Elle a ensuite présenté les trois nouveaux adhérents présents, Sylvaine Ponroy, Patrick et Mariette Levaye et leur a remis le magazine VMF du Loir-et-Cher.

- Chantal de Bonneval, déléguée régionale Centre- Val de Loire, s'est dit heureuse de retrouver la délégation 41, et ses nombreux amis, dont les anciennes déléguées, Pascale Desurmont et Joëlle de Redon. A propos du thème de la réunion d'aujourd'hui, elle rappelle « le Manifeste du G7 pour la protection du Patrimoine », G7 comme les 7 associations de défense du Patrimoine, dont les VMF, la Demeure Historique, les Maisons Paysannes ... qui regroupent environ 100.000 adhérents.

« Le patrimoine, un lien entre les peuples et les générations », rappelle-t-elle. Elle ajoute : « Qu'il soit paysager ou bâti, remarquable ou plus simple, réputé ou local, monumental ou mobilier, c'est un bien commun qui donne aux peuples un enracinement... Pour tous, il crée une responsabilité, transmettre aux générations futures l'héritage des générations passées ». La déléguée régionale souligne que, adhérents VMF, notre mission est de protéger le patrimoine, chacun à notre façon, et elle termine en félicitant notre déléguée départementale, qui par son enthousiasme et son dynamisme, entraîne les adhérents du Loir-et-Cher à réaliser cette mission. Conclusion suivie de nombreux applaudissements ...



- Départ du trésorier Philippe de Gouberville : L'ancienne déléguée, Joëlle de Redon, tient à remercier Philippe de Gouberville pour son travail de trésorier pendant 11 ans. « Présent, consciencieux, disponible, efficace, sachant s'adapter aux directives du siège, au changement de déléguée départementale, au travail sur Internet ... » commente-t-elle.



Pour le remercier, une cagnotte a été lancée, et l'ancien trésorier pourra l'utiliser comme il l'entend. Joëlle de Redon, venue du Nord, lance une suggestion, un voyage à Bruges « Venise du Nord » ... L'idée semble plaire au bénéficiaire, qui souligne l'importance de la fonction de trésorier pour l'harmonie de l'association, et se dit prêt à aider Marie d'Alençon qui s'est proposée pour la relève.

Celle-ci remercie l'ancien trésorier pour sa proposition, et se dit ravie de rejoindre l'équipe dans cette nouvelle mission. Véronique de Vallois la remercie également chaleureusement, précisant que les candidats ne se bousculaient pas pour cette fonction



Au niveau matériel, 2 précisions sont apportées : les chèques sont désormais à adresser au domicile de notre déléguée départementale, et à la demande du siège à Paris, un changement de banque est en cours, avec désormais le CIC comme partenaire. Une grande attention pour l'envoi des virements et des chèques est demandée.

- Actualité des VMF : Véronique de Vallois rappelle que les VMF comptent environ 16.000 adhérents, 97 délégations départementales, et 13 régionales, dont celle de Centre- Val de Loire, avec 6 départements. A Paris, le siège rassemble 6 membres, dont le président Philippe Toussaint depuis 22 ans.

Notre délégation compte 370 membres, et Véronique recherche des compétences pour l'aider notamment à mettre au point des sorties. Des projets sont en cours à Orléans, dans le Loiret, dans l'Allier et en Sologne ... Elle rappelle qu'en 2020, malgré la pandémie, 5 sorties et 1 voyage dans l'Indre ont été organisées soit 257 participations et en 2021, 7 sorties plus 1 voyage à Bordeaux soit 402 participations.

Elle remercie tous les intervenants qui œuvrent au succès de ces activités ainsi que les rédactrices des comptes rendus.

Véronique nous fait part du lien créé par la déléguée régionale entre nos 6 délégations départementales et de son réel et précieux soutien envers elle.

Pour finir elle rappelle le combat contre les éoliennes, lancé dans le département en liaison avec plusieurs associations, autour notamment de Marie-Hélène Poisson.

- Interventions d'acteurs en charge du Patrimoine :

- **Frédéric Amiot**, délégué départemental de la Demeure Historique pour l'Indre-et-Loire, et délégué régional de la région Centre-Val de Loire.

La DH est une association amie, à côté des VMF, avec sa spécificité, elle n'est composée que de propriétaires de bâtiments classés, inscrits ou devant l'être. En Indre-et-Loire, on compte 900 bâtiments inscrits publics et privés, dont 40 % de privés. Sa mission est d'accompagner les propriétaires, comme une sorte de syndicat, dans le domaine fiscal, social, économique ... Elle cherche à améliorer les rapports avec l'administration, notamment celle de l'Agriculture. Avec le nouveau président Olivier de Lorgeril, un travail est engagé sur les activités touristiques et économiques.

La DH diffuse une revue technique qui donne des renseignements et conseils aux adhérents, elle n'organise pas de sorties, mais des réunions techniques sur des sujets spécifiques, comme la pollution, les éoliennes ...



- **Hélène Lebédél-Carbonnel**, Conservatrice des Monuments Historiques du Loir-et-Cher, et conservatrice régionale adjointe à la Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC – à Orléans.

Ces administrations travaillent en lien avec nos adhérents VMF propriétaires de bâtiments inscrits ou classés (Bâtiments protégés).

Il leur est parfois reproché d'être difficilement joignables, cependant un gros effort est fait pour améliorer le contact avec les propriétaires et les aider dans la présentation de leurs dossiers. Mme Lebédél-Carbonnel rappelle que ces services comptent du personnel qualifié, avec notamment des ingénieurs spécialisés et qu'elle est à l'écoute des propriétaires dans leurs projets de restauration.

Elle souligne la qualité de notre législation en faveur du patrimoine, qui sert de modèle pour de nombreux pays. On peut noter qu'à côté de la protection et la conservation du patrimoine, des mesures existent aussi pour en sauvegarder les abords.

En réponse à une question de notre déléguée, la Conservatrice précise que pour les travaux sur les bâtiments privés classés Monuments Historiques, la présence d'un architecte libéral du Patrimoine est requise. D'autre part, d'une manière générale, l'intervention d'un architecte libéral du Patrimoine est recommandée pour travailler sur un bâtiment inscrit. Et, en ce qui concerne les artisans, il n'y a pas d'homologation Monuments Historiques, mais il est très préférable de faire appel à des artisans bien spécialisés, car une mauvaise réparation peut avoir des conséquences négatives et irréversibles sur un bâtiment.



- **Ronan Gueguen**, adjoint au chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine - UDAP – du Loir-et-Cher, adjoint de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

M. Gueguen rappelle la législation sur la protection des Monuments Historiques, et notamment les premières lois de 1887, et 1913. En 1930 sont instaurées la protection des Sites Naturels, et en 1943, celle des abords des Monuments Historiques. La loi de 1962 instaure la protection des sites urbains, et celle de 2016, la création des Sites Patrimoniaux Remarquables. En 1946, sont créées les Agences des Bâtiments de France, et le corps des Architectes de Bâtiments de France.

M. Gueguen évoque le rôle des UDAP, comme conseil et accompagnement pour les restaurations, dans la revalorisation des villes anciennes et les centres d'une manière générale, également dans la préservation des paysages, avec notamment la question des éoliennes.



- **Olivier de Vallois**, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine.
Olivier de Vallois est l'époux de notre déléguée VMF, et l'on ne peut que féliciter ce couple pour son franc engagement en faveur du patrimoine ...

Olivier a pris la relève d'Annette Doire, elle-même succédant à Pascale Desurmont, toutes deux présentes dans la salle ! La Fondation du Patrimoine, créée il y a 25 ans, se consacre à la sauvegarde et la restauration du patrimoine. Elle compte 800 bénévoles et une soixantaine de salariés au niveau national. 12 bénévoles en Loir-et-Cher sont délégués de secteur ou responsable du club des mécènes (certains sont adhérents VMF comme Marie Anginot, Jean-Louis Fidric, Cécile de Plinval et Antoine Treuille).

La Fondation apporte notamment son aide aux particuliers qui ont des bâtiments non protégés ayant un intérêt patrimonial évident, visibles de la voie publique. Pour obtenir le label de la Fondation, il faut constituer un dossier qui doit recevoir l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce label donne droit à un avantage fiscal.

En parallèle, la Fondation gère la collecte de dons pour les bâtiments publics, qu'ils soient protégés ou non.



- **Bernard Talichet**, délégué départemental des Maisons Paysannes de France.

Cette association fondée en 1965 compte 80 délégations, 8.000 adhérents dont 170 en Loir-et-Cher.

Son rôle est de sauvegarder des maisons paysannes, le petit bâti vernaculaire et de sensibiliser le plus grand public à la restauration du bâti ancien dans le respect de la tradition.

Ses moyens : une revue trimestrielle, des recueils d'articles sur des sujets précis, une plate-forme collaboratrice, un site avec des fiches de renseignement.

En Loir-et-Cher, les adhérents disposent de fiches techniques sur divers sujets, comme les volets ou bardeaux, peuvent participer à des sorties découvertes, bénéficier de conseils. L'association organise aussi des séances de démonstration de savoir-faire dans divers domaines, ainsi en matière de torchis ou bardeaux, comme cela a eu lieu au dernier salon des Métiers d'Art à Fretay. D'une manière générale, les Maisons Paysannes de France recommandent l'utilisation de matériaux le plus naturels possible, et sensibilisent leurs adhérents à l'application de petits détails valorisants.



- **Annette Doire**, Doyenne du Patrimoine du Loir-et-Cher, déléguée adjointe puis déléguée départementale à la Fondation du Patrimoine. Elle eut également des responsabilités d'élue. Elle souligne que le Département du Loir-et-Cher a toujours défendu le patrimoine, et qu'une bonne entente existe entre les associations liées au patrimoine et le Conseil Départemental, ou Régional, ainsi qu'avec les administrations concernées telles que la DRAC ou les ABF.

Annette Doire insiste sur le fait que le patrimoine est une affaire d'homme, rien ne peut se faire sans volonté commune d'arriver à protéger un bâtiment ou un site, la défense du patrimoine est une passion à faire passer ... Les administrations et institutions qui défendent le patrimoine doivent être mieux connues, et défendues. La France est le pays d'Europe où l'Etat est le plus attentif au patrimoine, ainsi en Italie, il n'y a pas d'architecte spécialisé comme les ABF, et l'environnement est très délabré.

Un message est à faire passer : le recours à un homme du métier, un architecte, est toujours recommandé quand on se lance dans des travaux. Il faut le dire : il s'agit de faire mieux, et non de faire des bénéfices.

V M F = VOULOIR MIEUX FAIRE !!!



Après ces interventions, très appréciées, notre déléguée salue l'arrivée de Philippe Gouet, président du Conseil Départemental, et le remercie pour l'accueil de notre réunion dans les locaux du Conseil. Le Président tient à féliciter toutes les associations qui s'engagent dans la défense de notre patrimoine, que ce soit dans le domaine des maisons ou des jardins. Ceci concourt à l'attractivité de notre département.



Remise des deux Prix Départementaux VMF 2021

Les 2 Prix ont été retenus par un jury indépendant de 5 participants, dont le président du Caue, la déléguée régionale VMF, le délégué régional DH, une journaliste et un membre du Conseil d'administration des VMF.

- Michel et Claire de Verneuil reçoivent un Prix pour les travaux entrepris dans leur château de Meusnes, dans la vallée du Cher, au sud du département. Ils ont voulu donner un coup de jeunesse aux boiseries de leur salle à manger, de style Directoire, et ont constitué un bon dossier évoquant la vie de cette propriété familiale... C'est donc un Prix de 4.000 € qui leur est remis, avec des félicitations pour cette initiative.

Michel de Verneuil remercie vivement le jury pour ce Prix, qui est un bel encouragement à poursuivre ses travaux. Il rappelle que ce château remonte au XII^{ème} siècle et appartient à la même famille depuis de nombreuses générations. Ils ont fait appel à un artisan soucieux de transmettre sa passion et son savoir-faire à son apprenti.



- Hervé et Patricia de Montlivault obtiennent aussi un Prix, de 2.000 €, pour la restauration de l'Auditoire de Justice inclus dans le mur d'enceinte du château familial. Hervé de Montlivault se dit heureux et honoré de ce Prix. Ce petit bâtiment, inscrit à l'inventaire, est très visible dans le village, et sa restauration a été appréciée par les habitants. Il a une histoire intéressante, il a été construit en 1610, lorsque le châtelain était Trésorier des Menus Plaisirs d'Henri IV, et a servi pour rendre une justice locale jusqu'en 1789. Hervé de Montlivault rappelle que le château est ouvert pendant les Journées du Patrimoine, et il sera heureux d'accueillir tous les visiteurs à cette occasion. Un juge y tiendra justice !



Ainsi se clôt une réunion intéressante et animée, menée dans la bonne humeur par notre déléguée départementale. Et Véronique, toujours souriante, nous invite à nous tourner vers le buffet autour de délicieux petits fours.



Colette de Wiljes